

Saint-Maurice

INFO

{ JANVIER 2018 }

www.ville-saint-maurice.com • <http://www.facebook.com/VilledesaintMaurice> • <https://fr.pinterest.com/SaintMaurice94>



Meilleurs voeux 2018

SOMMAIRE

◇ RETOUR EN IMAGES



P.4-5

◇ STATIONNEMENT



P.8-9

◇ VŒUX



P.10-11

Édito / 3

Retour en images / 4-5

À la Une / 6-7

Dossier du mois / 8-9

Vœux / 10-11

Solidarité / 12

Jeunes / 13

Paroles d'élus / 14

Infos pratiques / 15

VOS RENDEZ-VOUS

RECENSEMENT

Du 18 janvier au 24 février

Ville de Saint-Maurice

GRAND LOTO

4 février

15h - Salle Louis Juvet

SPECTACLE DE DANSE

11 février

16h - Espace Delacroix

Saint-Maurice *INFO* :

Magazine édité par la **direction de la communication de la ville de Saint-Maurice**.

55 rue du Maréchal Leclerc - Saint-Maurice

Tél. : 01 45 18 82 10 - www.ville-saint-maurice.com

Rédaction/Coordination : Service de la communication - Lyna El Honsali - Cécile Gailhac.

Maquette : Claire Huerre.

Photographes : Fotolia - Service Communication, M. Guenon.

Impression : Imprimerie RAS sur papier PEFC.

Dépôt légal : À parution. Nombre d'exemplaires : 8600.





Chers Mauritiens, Chers amis,
Comme chaque début d'année nous y invite, nous nous tournons vers l'avenir avec confiance et espoir. Confiance dans notre capacité à faire face aux difficultés, espoir que nos rêves aboutiront pour nous comme pour tous ceux que nous aimons.

Cette confiance et cet espoir animent notre ville. 2018 sera, en effet, une année encore très active pour Saint-Maurice. De nombreux projets seront réalisés, comme la rénovation de la galerie des Arcades, la création d'un nouveau square avenue de Gravelle ou la mise en place d'animations estivales. D'autres projets seront lancés concrètement, comme la renaissance de notre dernier cinéma, le « Capitole », ou la rénovation de notre centre sportif. Mais je pourrais en citer bien d'autres : arrivée d'une

3^{ème} station Vélib', accélération de la dimension numérique dans notre mairie comme dans nos écoles, etc..., et tout cela sans augmentation des impôts !

J'attache beaucoup d'importance au dialogue qui se noue tous les jours, sous quelque forme que ce soit, entre les habitants et la ville. Les récentes réunions publiques auxquelles je vous ai conviés ont été un vrai moment d'échanges : elles ont enrichi la réflexion de votre municipalité et nous tirerons le meilleur parti de vos remarques. La ville bouge, elle avance, elle évolue pour répondre au mieux à vos besoins et attentes.

Dialoguer, s'écouter, entendre ce qui se dit : c'est ainsi que nous avons toujours travaillé et continuons à le faire, comme par exemple, tout récemment, s'agissant des rythmes scolaires. Chaque ville était appelée à dire si elle souhaitait maintenir ou non la semaine actuelle des 4 jours et demi. Dans beaucoup de communes, cette question a suscité beaucoup de polémiques. Pas à Saint-Maurice, grâce à la concertation respectueuse que nous menons depuis de nombreuses années, et je m'en réjouis. Ainsi, après consultation, sans céder ni à la précipitation, ni à la pression d'opinions particulières et contradictoires, notre commune va revenir en septembre prochain à la semaine des 4 jours tout en maintenant les efforts consentis au titre des Nouveaux Ateliers du Soir. C'est la volonté d'une très grande majorité de parents (près de 62%), celle des conseils d'école mais aussi celle de la Ville.

À toutes et à tous, du plus profond de mon cœur, je souhaite une très belle année, souriante et fructueuse à tous. Qu'elle vous apporte santé, bonheur et réussite : c'est mon vœu le plus cher !

Très cordialement,

Igor SEMO

Votre Maire

Vice-président du Territoire Paris Est Marne&Bois



Vacances festives

Les animateurs des centres de loisirs ont concocté un joli programme pour les enfants, pendant les vacances de Noël, composé d'ateliers créatifs, de sorties, de jeux et de sports. Les ados sont allés au cinéma, à la patinoire ou encore au laser-game, mais sont aussi allés à la rencontre des petits patients des Hôpitaux de Saint-Maurice pour réaliser une fresque avec eux. De belles vacances de Noël !



Réunions publiques

Le cycle des réunions publiques s'est achevé mi-décembre par les quartiers Montgolfier et Panoramis. Les principales questions des participants ont porté sur la propreté, la sécurité, le stationnement et les murs anti-bruit. Ces moments d'échanges ont été particulièrement appréciés par Igor Semo qui a pu rencontrer de façon informelle et directe les Mauritiens eux-mêmes heureux de faire plus ample connaissance avec leur nouveau maire. La municipalité remercie le commandant du commissariat de Charenton Laurent Piquet pour sa participation à la réunion du quartier Montgolfier.



Ateliers créatifs de Noël

3 ateliers de décorations de Noël ont été offerts aux enfants avant les vacances. La médiathèque Delacroix a proposé deux séances animées par Sandrine et Élise pour fabriquer de jolis sapins miniatures ornés de pampilles.

Mme Hattab, présidente de l'association Meilleur Avenir, a elle aussi organisé un après-midi décorations de Noël pour les enfants de sa résidence. Les dessins ont ensuite été rassemblés pour constituer une guirlande géante. Après le goûter, tous sont repartis avec une surprise gourmande. Un bon moment de convivialité entre jeunes voisins. Un grand bravo à Nadine Hattab pour son dévouement.



Un joyeux repas pour les seniors

Mardi 12 décembre, 200 seniors ont été invités à l'Espace Delacroix pour le traditionnel déjeuner de Noël. Notre maire, Igor Semo, leur a souhaité de bonnes fêtes en compagnie de Christian Cambon, sénateur du Val-de-Marne, et de Michel Herbillon, député de notre circonscription, qui ont tenu à être présents à ses côtés cette année encore. La journée s'est poursuivie par un après-midi dansant. 420 colis ont également été offerts aux seniors qui ne pouvaient pas se rendre au déjeuner.



31^e Téléthon

Les bénévoles Mauritiens n'ont pas chômé au mois de décembre pour récolter des fonds pour le Téléthon: village de stands au marché, tombola, rencontres sportives, vente de fruits et de chocolats, soirée de gala des talents au Théâtre du Val d'Osne ou encore dîner... près de 16 000€ ont été collectés au profit de la recherche contre les maladies génétiques neuromusculaires. Merci à tous !



Recensement de la population



L'enquête de recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 24 février 2018.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Si votre adresse est concernée par la campagne de recensement 2018, vous serez invité par votre agent recenseur (muni d'une carte tricolore avec photo d'identité et signée par Monsieur le Maire) à répondre au questionnaire en ligne, ou, si vous êtes dans l'impossibilité, par papier.

Vous choisissez d'être recensé en ligne : c'est simple, rapide et écologique. Le recensement en ligne simplifie la collecte des informations. Il offre ainsi plus de souplesse aux personnes recensées qui ne reçoivent plus qu'une seule visite de l'agent recenseur entre le début et la fin de la collecte et qui ont la possibilité de répondre en ligne 7j/7, 24h/24.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Vous choisissez d'être recensé en répondant sur les documents papier : remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous.

Vos agents recenseurs : Josseline LEPINE – Aurélie EVORA – Yannick BERTRAND

Important : lors du traitement des questionnaires par l'Insee, vos nom et adresse ne sont pas enregistrés et ne sont conservés sur aucune base de données. Ils sont contrôlés de manière anonyme et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toute personne en possession des questionnaires est tenue au secret.

Le Club Gravelle Entreprendre fait peau neuve

CLUB GRAVELLE
ENTREPRENDRE

Le club est un réseau dynamique de chefs d'entreprise et de porteurs de projets implantés historiquement sur le territoire de Saint-Maurice et de Charenton. Ouvert aujourd'hui aux entreprises des territoires voisins, **le Club Gravelle Entreprendre a décidé de faire peau neuve. Il s'offre un nouveau logo et un site pour rendre accessibles toutes ses activités, ses rencontres...** Moderne, facile d'utilisation, le site fournit de nombreuses informations. Il est désormais en ligne : www.clubgravelle.com

Prochain rendez-vous mardi 6 février : Forum Santé du Dirigeant (inscription sur www.clubgravelle.com).

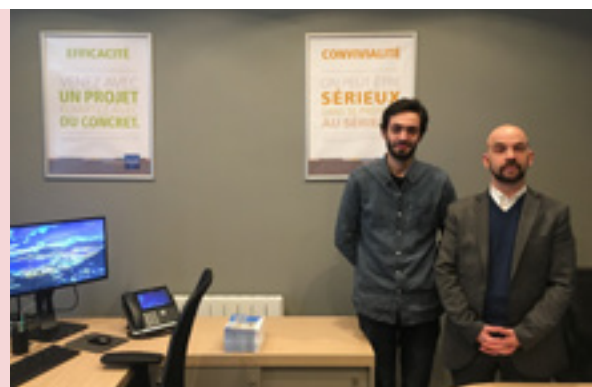
C'est nouveau !

Une agence immobilière Laforêt ouvre ses portes au cœur du quartier Montgolfier. Composée de professionnels, elle a pour objectif de faciliter le parcours immobilier des habitants et futurs habitants de Saint-Maurice.

Activités : transaction sur immeubles et fonds de commerce, location et gestion locative.

Adresse : 141 rue du Maréchal Leclerc - Téléphone : 01 77 67 88 26

E-Mail : saint-maurice@laforet.com - Facebook : @laforetsaintmaurice



Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours

Après une large consultation auprès de la communauté éducative, la Ville de Saint-Maurice appliquera la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine.

Les écoliers auront donc cours le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, mais plus le mercredi. La Ville avait lancé une consultation à ce sujet auprès des parents d'élèves, afin qu'ils donnent leur avis sur l'organisation de la semaine scolaire de leurs enfants.

Il en ressort que 61,44% des suffrages se sont exprimés en faveur de la semaine de 4 jours contre 38,56% pour le maintien de l'organisation actuelle. Les conseils d'école se sont également prononcés en faveur de la semaine de 4 jours.



dépouillement des votes

EN BREF



Emploi

Ateliers de préparation aux entretiens d'embauche, les **mardi 23 et jeudi 25 janvier de 14h à 17h**. Inscription obligatoire auprès de la Direction de l'Économie et de l'Emploi au 01 46 76 50 00.

Grand Loto

Le Comité des Fêtes de Saint-Maurice organise un Grand Loto le **dimanche 4 février 2018 salle Louis Juvet** (14 rue Paul Verlaine) **de 15h à 18h**. De nombreux lots sont à gagner.

Pour tout renseignement : cdf9440@gmail.com

Spectacle au profit du « Petit Plus »

Le **mercredi 7 février 2018 à 20h30** au Théâtre des 2 Rives à Charenton, le chœur et orchestre amateur des Échappés de Charenton présente le spectacle **Elle est à vous** au profit de l'épicerie solidaire « Au Petit Plus ».

Avec Elle est à vous, composée en 1929 par Maurice Yvain (1891 -1965), laissez-vous entraîner par un rythme musical varié et parfois jazzy, ainsi que par la bonne humeur communicative du livret d'André Barde, grand parolier de la chanson française.

Préventes : **21€**, tarif réduit : **14€**

Sur place : **25€**, tarif réduit : **18€**

Réservations : 01 84 23 70 49

www.echappes.fr

L'IFSI Jean-Baptiste Pussin

L'institut de Formation en Soins Infirmiers des Hôpitaux de Saint-Maurice organise son concours d'entrée le **4 avril 2018**. Clôture des inscriptions le **5 mars 2018**. Pour plus d'informations, visiter les locaux et échanger avec les étudiants, deux Journées Portes Ouvertes sont organisées les **24 janvier et 7 février 2018 de 13h à 17h**. Adresse : 12/14 rue du Val d'Osne.

Les
échos
du



Christian Cambon en
mission aux Nations Unies

Notre sénateur a conduit au mois de décembre une délégation de la Commission des Affaires Étrangères, de la Défense et des Forces Armées à l'ONU.


En tant que président de la commission, Christian Cambon a eu l'honneur d'assister, avec les membres de la délégation française, à la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies à New York ainsi qu'au débat relatif à la décision américaine de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël.

Lors de son séjour, il a participé à de nombreuses réunions de travail avec les Secrétaires généraux adjoints des Nations Unies et les Ambassadeurs des principaux pays du monde pour évoquer les menaces de la Corée du Nord, les solutions politiques pour l'avenir de la Syrie, mais surtout la lutte contre le terrorisme au Sahel et en Libye.

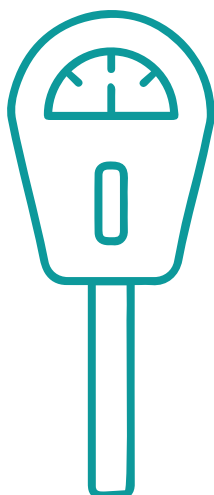
Tout dernièrement, Christian Cambon et sa commission se sont battus aux côtés de la Ministre des armées pour obtenir le dégel de crédits d'équipement « pour nos 30 000 soldats français qui partout dans le monde agissent sous mandat de l'ONU pour servir la paix ».



LA RÉFORME DU STATIONNEMENT



Depuis le 1^{er} janvier 2018, à Saint-Maurice comme partout en France, la réforme du stationnement payant est entrée en vigueur (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles - MAPTAM) pour donner plus de compétences aux collectivités dans la gestion des politiques de stationnement. Le principe : remplacer l’amende pénale de 17€ sanctionnant une infraction au stationnement payant sur voirie par une redevance d’occupation du domaine public dont le montant est dorénavant fixé par les collectivités. Explications.



CE QUI CHANGE

L'amende de 17€ perçue par l'État est remplacée par un Forfait de Post-Stationnement (FPS). Le montant de ce FPS, fixé par Saint-Maurice, est modéré comparé à d'autres villes de la Métropole du Grand Paris. Cette redevance d'occupation du domaine public, désormais perçue par la Ville, est destinée à améliorer les déplacements respectueux de l'environnement.

En cas d'insuffisance ou de défaut de paiement, les usagers devront s'acquitter du montant du FPS déposé sous forme de papillon sur leur pare-brise :

- FPS minoré à 20€, diminué de la somme déjà payée, si paiement dans les 72h.
- FPS de 30€, diminué de la somme déjà payée, au-delà des 72h.

Le paiement du FPS minoré peut s'effectuer directement sur l'horodateur et prochainement sur le site internet www.ville-saint-maurice.com.

Au-delà des 72 heures, le traitement et le recouvrement du FPS est confié à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Le FPS est porté à 50€ si son règlement n'est pas effectué dans les 3 mois.



LE CONTRÔLE DU STATIONNEMENT

Saint-Maurice a choisi de déléguer cette mission à la société EFFIA, déjà en charge du stationnement. Le stationnement gênant ou dangereux reste du ressort de la Police municipale.

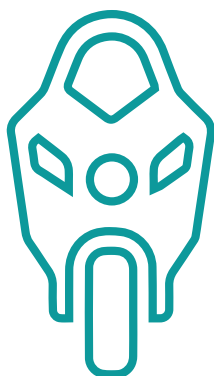
POUR CONTESTER LE FPS

L'usager doit impérativement effectuer un **Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)** dans le mois qui suit l'émission du FPS, avant de saisir le juge.



LE PLAN DE STATIONNEMENT ET LES TARIFS ONT ÉVOLUÉ

- 15 premières minutes gratuites en zone rouge.
- Extension de la zone orange à la rue Jean Gabin et à la place de Turenne.
- Les nouveaux tarifs sont disponibles sur le site de la Ville : www.ville-saint-maurice.com



ET LES DEUX ROUES...

Dans les parcs en ouvrage, un stationnement payant est organisé par EFFIA. En voirie, il y a 33 emplacements deux roues : 20 sur des places de stationnement en zone payante (47 arceaux) et 13 en zone gratuite (36 arceaux).

Ces arceaux sont banalisés motos/vélos et leur occupation est gratuite. Au moment où la Ville s'apprête à accueillir une 3^e station Vélib', ces dispositions n'ont pas vocation à être reconsidérées pour les vélos. Par contre, aujourd'hui, de nombreuses communes comme Paris, ou d'autres, voisines de Saint-Maurice, mettent en place un stationnement payant sur voirie pour les motos. **La Ville, forte de l'expérience de l'envahissement des véhicules sur son territoire lors de la généralisation du stationnement payant pour les véhicules dans les communes voisines, ne peut rester indifférente à la vague potentielle similaire à craindre de la part des motos.**

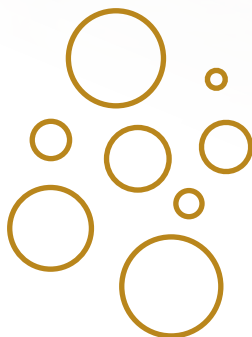
C'est pourquoi, **elle mènera en 2018** une réflexion fondée sur les conséquences de cette situation sur l'occupation du domaine public afin d'en tirer tous les enseignements.

Parallèlement, la vigilance exercée par la Police municipale sur le contrôle des stationnements abusifs et dangereux des motos sera renforcée.

2018

Cérémonie des Vœux

Igor Semo, entouré du Conseil municipal, a présenté ses premiers vœux à la population mardi 9 janvier à l'espace Delacroix en présence de nombreux parlementaires, conseillers régionaux et départementaux et maires du Val-de-Marne. Cette soirée qui a réservé plusieurs surprises aux Mauritiens venus en nombre a également été l'occasion de présenter les projets de l'année 2018.



Principaux projets 2018

- Lancement du projet du Capitole : élaboration du cahier des charges qui permettra de choisir le promoteur capable de réaliser le bâtiment.
- Rénovation de la Galerie des Arcades.
- Rénovation du Centre sportif.
- Réflexion sur la participation à la rénovation de la Piscine de Charenton que de nombreux Mauritiens fréquentent.
- Pas d'augmentation d'impôt en 2018.
- Lancement des animations estivales, principalement sur la Place Montgolfier et devant la Médiathèque Delacroix.



À Saint-Maurice, notre Ville, je ne veux souhaiter qu'une seule chose : la continuité, dans la voie tracée par Christian Cambon. Merci de votre confiance pour préserver votre qualité de vie, votre sécurité et votre environnement.

Vous pouvez compter sur moi et sur l'excellente équipe qui m'entoure, les 9 maires-adjoints, les 2 conseillers municipaux délégués, l'ensemble des conseillers, y compris ceux qui sont minoritaires et qui nous apportent beaucoup par leurs contributions. Je vous adresse tous mes remerciements ! A chacune et à chacun d'entre vous, enfin, chers Mauritiens et amis de Saint-Maurice, je vous souhaite une très belle année pour vous-même et tous ceux qui vous sont chers. Bonne année à vous tous ! »



Extrait du discours

Discours de présentation des vœux à la population d'Igor Semo entouré du Conseil municipal et des élus du Val-de-Marne.





Le Conseil Municipal des Enfants présente ses vœux avec beaucoup de prestance.



Igor Semo, maire de Saint-Maurice



Animation dégustation des pâtisseries de Yann Couvreur, le célèbre pâtissier dont l'atelier est à Saint-Maurice.



La chorale du collège Nocard, dirigée par Christian Gérard, enchante l'assistance.



Les invités d'honneur de droite à gauche : les Happy Culteurs, Bruno Fresne et Jean-Paul Godard dont le miel a reçu la médaille d'or - le jeune tennismen Ilian Roguet lauréat du Prix Saint-Maurice Jeune 2017 - Yann Couvreur le pâtissier star - Nathalie Peynegre directeur des Hôpitaux qui reçoit le montant de la collecte annuelle du verre.



Igor Semo accueille les Mauritiens à l'Espace Delacroix en compagnie de Michel Herbillon, député, Hervé Gicquel, conseiller départemental et maire de Charenton et des maires-adjoints de Saint-Maurice.

Agenda



Ciné-Club

Mardi 23 janvier

Le nouveau stagiaire

Projection à 14h à l'Espace Delacroix suivie d'un goûter.

Participation sur inscription : 2€

Départ du car à 13h15.

Animation

Mardi 30 janvier

Spectacle de magie

Après-midi « magique » avec Sébastien Torres, prestidigitateur, suivi d'un goûter. À 14h30 à la résidence de Presles (41 avenue du Chemin de Presles).

Participation sur inscription : 5€

Départ du car à 14h.

Visite

Mardi 6 février

Château de Pierrefonds

Déjeuner au restaurant « Le Beaudon » suivi de la visite guidée du château.

Participation sur inscription : 39€

Départ du car à 8h30.

Santé

Mardi 13 février

Conférence

Pascale Bras vous propose un après-midi sur le thème « Trucs et astuces pour être en forme ».

À 14h à la Résidence de Presles (41 avenue du Chemin de Presles). Suivi d'un goûter.

Participation sur inscription : 5€

Départ du car à 13h30.

Animation

Mardi 6 mars

Crêpes party

Déjeuner crêpes accompagné de musiciens sur le thème de la chanson française à la Résidence de Presles (41 avenue du Chemin de Presles).

Participation sur inscription : 10€

Départ du car à 11h30.

Création d'un Conseil Local de Santé Mentale



La santé mentale est un enjeu majeur de société et constitue un volet important de la Politique de la Ville et de la lutte contre les exclusions. Un diagnostic local de santé a mis en évidence la nécessité de mettre en place un dispositif pour aborder la santé mentale dans sa globalité, accompagner au mieux les patients en situation de souffrance psychique et leurs familles, et lutter contre leur stigmatisation.

Suite à cela, un Conseil Local de Santé Mentale a été créé par la Ville de Saint-Maurice en partenariat avec les villes de Charenton et de Saint-Mandé, les Hôpitaux de Saint-Maurice, l'Agence Régionale de Santé et les associations UNAFAM et ESQUI.

Ce lieu de concertation et de coordination est destiné, en réponse aux problématiques locales, à proposer et à coordonner les actions des partenaires qui y contribuent (élus, services hospitaliers de psychiatrie, professionnels de santé, familles, Agence Régionale de Santé, associations, professionnels des services sociaux et des services de la justice...).

Une Assemblée plénière sera organisée avant l'été. La date sera communiquée dans un prochain numéro du Saint-Maurice Info.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Direction des Solidarités au 01 45 18 82 22.

Seniors : gare aux arnaques !

La Ville met en garde les personnes âgées contre des escroqueries à l'abonnement téléphonique et appelle à la plus grande vigilance lors des démarchages dont ils pourraient faire l'objet, en particulier lorsqu'ils n'identifient pas clairement leur interlocuteur ou lorsque leurs coordonnées bancaires sont demandées.



Chaîne de solidarité : la ville toujours à vos côtés

Cet hiver, si les températures devenaient extrêmes, ne vous laissez pas surprendre, inscrivez-vous dès à présent à la Chaîne de Solidarité !

C'est rapide, simple et gratuit : il suffit de vous inscrire auprès du CCAS au 01 45 18 82 22. Ensuite, en cas de déclenchement de la chaîne, vous serez contacté par les services de la Ville. En cas de besoin, vous pourrez également composer le 0 800 600 611 (numéro gratuit) tous les jours 24 h/24.

Aide au permis de conduire

Vous avez entre 18 et 25 ans ? Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville vous aide à financer votre permis de conduire en échange d'activités bénévoles. Un bon moyen de financer son permis tout en se rendant utile à la collectivité !

Les modalités

- résider sur la commune depuis au moins 1 an,
- avoir entre 18 et 25 ans révolus à la date de dépôt du dossier,
- être de nationalité française ou faire partie de la CEE, ou avoir un titre de séjour en cours de validité,
- être demandeur d'emploi et/ou justifier d'un suivi à la mission locale depuis au moins 6 mois, ou être bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active),
- être étudiant ou en cours de formation professionnelle,
- présenter son projet personnel en motivant l'intérêt de l'obtention du permis de conduire automobile,
- présenter sa situation économique,
- s'engager à réaliser dans les 6 mois suivant le montant de l'aide financière accordée par le CCAS, une contrepartie d'heures de bénévolat (entre 35 et 50h) auprès d'organismes ou d'associations à caractère social ou humanitaire,
- s'inscrire auprès de l'auto-école «EDC SAINT-MAURICE» sise au 143, rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice ; ou de «C.E.R.» sise au 3, rue du Pont à Charenton.
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait ou d'une suspension du permis de conduire.



Retrait et dépôt du dossier

Les personnes intéressées par ce dispositif peuvent retirer un dossier de candidature ou le télécharger sur le site www.ville-saint-maurice.com et le déposer auprès du Centre Communal d'Action Sociale, 55 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice. Ce dispositif ne concernera que 10 dossiers par an (sélectionnés au sein d'une commission). Pour plus de renseignements contacter Dahbia Kabouche au 01 45 18 80 50.

EN BREF



Après-midi jeux de société



L'association Générale des Familles organise un après-midi jeux de société pour toute la famille **samedi 27 janvier de 14h à 18h** salle Pagnol (impasse Junot). Sur inscription obligatoire : annickcautela@free.fr

Inscriptions scolaires 2018-2019



Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2018-2019 se dérouleront du **1^{er} février au 27 avril**. Vous pourrez inscrire votre enfant directement sur le site Internet de la ville (www.ville-saint-maurice.com) ou venir chercher votre formulaire d'inscription auprès du guichet unique en mairie.

Vacances sportives



Le service municipal des sports organise 2 stages sportifs pour les enfants de 6 à 11 ans inscrits à l'école des sports pendant les vacances de février :
Du 19 au 23 février sur le thème du cirque (jonglage, équilibre, acrobatie...).
Du 26 février au 2 mars sur le thème du multisports (Judo, Football, Trampoline, etc.). Renseignements : 01 45 18 82 50.
Attention : nombre de places limité.

3^e édition du salon Booste ta réussite



Le 3 février prochain se tiendra la 3^e édition du salon Booste ta réussite au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne. Ce salon est organisé par l'association La Réussite pour Tous à l'attention des jeunes âgés de 16 à 30 ans.

Les nombreux intervenants présents à ce salon leur permettront de trouver des réponses sur diverses thématiques dont l'orientation, la formation, la vie étudiante, le coaching personnel, l'emploi, l'innovation, la création d'entreprise... Ce salon est aussi l'occasion de s'informer tout en passant un bon moment car son organisation se distingue des autres : en effet, de nombreuses activités animations, concours, show artistique, conférences, etc. y sont proposés.

Informations pratiques : Samedi 3 février 2018, 11h à 19h - Pavillon Baltard - 12 avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne. Pour en savoir plus : <http://boostetareussite.fr/evenement/le-salon/>

La réforme du stationnement

Régulièrement évoquée depuis 2003, la dépenalisation des amendes de stationnement payant a été adoptée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam). Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, après délibération du conseil municipal.

L'objectif de la réforme, un des volets de l'évolution de la décentralisation, repose sur l'intégration du stationnement payant sur voirie dans les politiques locales de déplacements.

À ce titre, l'actuelle amende pénale de première classe (17 €), perçue par l'Etat, est remplacée par une redevance d'occupation du domaine public, sous forme d'un forfait de post-stationnement (FPS), perçu par la commune et dont celle-ci fixe le montant. Autrement dit, dorénavant, hors abonnements, l'usager horaire aura le choix entre le paiement immédiat, ou à défaut ou en cas d'insuffisance, le paiement du FPS, plafonné au montant du tarif dû pour la durée maximale dans la zone de stationnement considérée.

Même si le montant des amendes au stationnement irrégulier est souvent jugé insuffisamment dissuasif, Saint-Maurice, contrairement à d'autres communes, a choisi de fixer un montant de FPS modéré, à 30 €, en offrant la possibilité d'un FPS minoré à 20 € très proche de l'amende antérieure.

Par ce choix équilibré, toujours accompagné de son délégataire EFFIA dont la mission sera étendue au contrôle du stationnement pour permettre à la Police Municipale de se concentrer sur ses missions de sécurité urbaine, Saint-Maurice entend à la fois profiter de ce nouveau produit pour renforcer sa politique de mobilité : mettre fin aux voitures ventouses, favoriser la rotation des véhicules aux abords des commerces, dissuader les stationnements dangereux en double file..., mais aussi contribuer à l'amélioration de la circulation et de la voirie, au développement de transports respectueux de l'environnement (Autolib', Vélib'...), tout en couvrant les dépenses engagées pour son adaptation à ce changement.



Alain GUETROT
1^{er} maire-adjoint chargé du cadre de vie (propreté, environnement, voirie) et de la ville numérique
Liste Union pour Saint-Maurice
contact@unionpoursaintmaurice.fr

Souhaitons-nous le meilleur en 2018 !

Cette première tribune de l'année est l'occasion de saluer les personnels municipaux qui font preuve d'un grand dévouement et de rappeler mon attachement à notre commune et à ses habitants. N'est-ce pas cet attachement à l'endroit d'où l'on vient et où l'on vit qui nous fait souhaiter le meilleur pour sa ville ? Jacques ATTALI disait ceci : "La ville est le seul être vivant capable de rajeunir vraiment". J'ajouterai que, comme tout être vivant, elle doit se réinventer sans cesse. Le taux d'abstention de 48,31% à Saint-Maurice lors des élections municipales de 2014 est un avertissement.

Notre maire a recueilli la parole des habitants lors de 4 réunions de quartier et leur a apporté ses réponses. C'est un bon début ! Cependant, il est nécessaire de faire évoluer notre démocratie locale en réfléchissant à de nouveaux formats de concertation car rien ne peut se réinventer sans une contribution des citoyens, qu'ils aient ou non une expertise.

27 mois, c'est le temps qu'il reste à la majorité municipale pour réellement prendre en compte les attentes des personnes et des communautés (au sens commun du terme).

Formons un vœu en cette période : que l'effort demandé par l'État aux Communes ne touchera pas (trop) les plus exposés d'entre nous.



Patricia RICHARD,
Conseillère municipale
PatriciaRichard1967@gmail.com

Gestion du stationnement • la double peine

Au dernier conseil de l'année 2017, j'ai voté contre la modification du contrat de délégation de service public accordé à la société EFFIA, pour deux raisons étroitement liées : D'une part le Maire a fait voter une augmentation exorbitante de 10% de la redevance de stationnement, y compris en tarif résidentiel. Mais l'augmentation est d'autant plus inacceptable qu'elle est la conséquence directe d'un dessaisissement du contrôle du stationnement, exercée par la police municipale. Le transfert de charges, et de profits à la société EFFIA entraîne une augmentation des tarifs pour un contrôle limité à 17h30 hebdomadaires pour l'équivalent d'un agent. Je doute de son efficacité ? Et les missions de la police municipale ? Le débat a été élué.



Claude NICOLAS,
Conseiller municipal
**Liste Rassemblement à gauche solidaire
écologique et citoyenne**
cpg.nicolas@wanadoo.fr
saintmauriceresolumentagauche.wordpress.com

Urgences médicales



Urgences médicales le soir, le week-end et les jours fériés, ayez le réflexe

SAMI : appelez le 15.

Horaires : du lundi au vendredi de 20h à 24h, le samedi de 14h à 24h et le dimanche et les jours fériés de 8h à 24h.
14 rue du Val d'Osne - Saint-Maurice

Pharmacies



Dimanche 14 janvier Grande pharmacie de Saint-Maurice

7 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice

Tél.: 01 43 96 44 93

Dimanche 21 janvier Pharmacie Montgolfier

10 Place Montgolfier à Saint-Maurice

Tél.: 01 48 86 51 60

Dimanche 28 janvier Grande pharmacie de Charenton

3 place des Marseillais à Charenton

Tél.: 01 43 75 14 68

Dimanche 4 février Pharmacie des Quais

58 Bis Quai des Carrières à Charenton

Tél.: 01 43 68 43 50

Dimanche 11 février Pharmacie des deux Communes

46 avenue du Mal de Lattre de Tassigny à Saint-Maurice

Tél.: 01 43 68 20 33

Dimanche 18 février Pharmacie du Plateau

52 rue Gabrielle à Charenton

Tél.: 01 43 68 06 61

Permanence de votre Député



Michel Herbillon tiendra sa permanence en mairie de Saint-Maurice, **le lundi 22 janvier à partir de 18h.**

État civil



Naissances :

Margot BALEINE – Inès BADREDDINE – Shaïly COURCIER – Antoine KINSELLA – Souleyman GIRIRA – Eden COHEN – Evy HURTREZ – Mickaël FAWAZ – Noam MSIHID dit BLUM – Alix LE CORSU – Sophie -Hélène CARMAGNAC – Léo BABALI – Eliott PEREZ GUILLON – Vadim MEYER – Lucile EUDIER – Gustave GUÉTIN

Décès :

Jaffa SONNENSHIEN épouse MARMINC – Christian HUGONNET – René SALOMÉ – Odette LOPEZ – Sylvie GUICHARD – Mohamed ZEMAN – Madjid RAZKALLAH – Giulio SALVADORI

Mariages :

Norredine AMARA et Amel BERREZKHAMLI – Christophe MONET et Peggy URQUIOLA GUZMAN

PACS :

Romain HERVÉ et Julie COUTELLIER – Julien NUSBAUM et Manon VIELLEPEAU – Stéphane BERTHOMIER et Allison ROMAIN – Martial VOILLOT et Sylvie BÉNARD – Pierre-Cyril ROLLET et Jennifer ROUSSEL – Matthieu GUILLEMEAU et Alexandra PIGEON



Inscription au système d'alerte par SMS

Inscription : <https://www.ville-saint-maurice.com/204/alerte-sms.html>

VENDREDI 26/01

OUVRONS LES GUILLEMETS

MICHEL BERREUR,
COMÉDIEN CASCADEUR
20H30

Plus de 200 films en 50 ans de carrière, mais son visage vous est sans doute inconnu. Et pourtant, il apparaît à l'écran sous les traits des plus grands acteurs : Jean-Paul Belmondo, Alain Delon, Roger Moore et bien d'autres. Michel Berreur vous racontera une multitude d'anecdotes sur ses cascades inédites et spectaculaires.

→ **Médiathèque Delacroix**

29 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice
01 45 18 81 71 / Entrée libre



MERCREDI 14/02

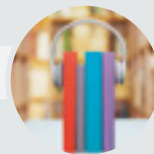
LECTURES

LES LIVRES ONT DES OREILLES
15H

« Quand le conservatoire s'invite à la médiathèque ».

→ **Médiathèque Delacroix**

29 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice
01 45 18 81 71 / Entrée libre



JUSQU'AU 15/02

EXPOSITION DE PHOTOS

EN BLANC ET NOIR

De Pierre Champagne, violoncelliste, photographe. Le travail présenté est un hommage aux courbes rares, à la force esthétique et à la grâce d'un objet très particulier qui traverse les siècles sans varier dans ses formes tant elles sont parfaites et expressives.

→ **Médiathèque Delacroix**

29 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice
01 45 18 81 71 / Entrée libre



JEUDI 15/02

MUSIQUE

CONCERT DES JEUNES ARTISTES
19H

Flûtes, hautbois, saxophones, violons, piano...

→ **Auditorium François Devienne**

30 bis rue du Maréchal Leclerc
01 45 18 81 59 / Entrée libre



L'École de danse de la Ville de
Saint-Maurice vous présente

le Jardin



Dimanche
11 février
2018 à 16h

Féerique

Spécial Saint-Valentin

avec **Chloé**

(professeur de danse, danseuse professionnelle)



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne

Espace Delacroix - 27 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice 94410
Service Municipal des Sports - Allo Sports : 01 45 18 82 50